



FSU – Aveyron
12 avenue Taraira
12000 Rodez

Rodez, le 8 juillet 2011

Communiqué de presse

La FSU s'était opposée au transfert des 90 000 TOS vers les collectivités territoriales et elle continue de défendre la réversibilité de ce transfert.

D'abord, parce que la FSU a toujours défendu l'idée que les personnels TOS font partie intégrante de l'équipe éducative parce qu'ils contribuent à la vie de l'établissement, et que dès lors il n'y a pas de raison que leur travail ne relève pas du même service public que les autres membres de l'équipe éducative, comme les enseignants.

Ensuite, parce que ce transfert vers les collectivités territoriales (départements et régions) comportait le risque d'injustices et d'inégalités de statuts et de traitement entre les personnels des établissements secondaires, et parce que les « usagers » du service public finissent par subir les mêmes inégalités de traitement que les personnels en fonction des choix politiques des exécutifs locaux.

Enfin, parce que ce processus avait pour danger prévisible l'alourdissement sensible des charges financières non compensées pour les collectivités territoriales, ce qui, dans un contexte de réduction des dépenses de l'Etat, ne peut que mener à un désengagement vis à vis des missions de services publics.

Le Conseil Général de l'Aveyron a décidé d'une réorganisation du travail des agents des collèges dont un corollaire sera la diminution des effectifs dans certains établissements : **ainsi c'est un objectif de suppression à terme de 20,4 ETP (Equivalents Temps Plein) qui est posé, ce qui ne pourra que nuire à la qualité du travail effectué dans les établissements concernés.** La FSU ne peut que condamner cette politique de suppression de postes qui s'inscrit dans la continuité de celle d'un gouvernement engagé dans la RGPP et dans le dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux qui ne cessent de désorganiser les services publics.

Le Conseil Général, **parallèlement à ces suppressions de postes, semble avoir choisi le principe de l'externalisation de certaines tâches** (sous-traitance à des entreprises privées de l'entretien – espaces verts, ménage). **La FSU refuse toute forme de désengagement de l'Etat, et donc la délégation à des entreprises privées dont l'intérêt n'est par définition pas l'intérêt général.**

Par ailleurs, les conditions dans lesquelles ce projet de réorganisation a été présenté (les chefs d'établissement et les organisations syndicales n'ont été informés que très tardivement) et le fait qu'il ait commencé à se mettre en place sans concertation et sans validation (le Comité Technique Paritaire ne se réunissant que le 12 juillet) peuvent laisser entrevoir une volonté d'imposer une décision contestable et qui ne manquera pas d'être contestée.

Ainsi, s'attachant à défendre un service public de qualité, la FSU condamne vivement la démarche du Conseil Général, mais aussi et surtout **l'orientation adoptée qui aboutit à la suppression de postes et qui envisage dans le même temps la privatisation d'une partie des services publics (restauration, nettoyage, entretien, etc...), et demande dès lors à l'exécutif départemental de renoncer à ces choix qui vont à l'encontre du service public.**